

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 24 FEVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 Février à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Mirepoix-sur-Tarn, sous la présidence de Monsieur Eric OGET, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs BOURGEOIS J-L., CUJIVES D. et VIDAL J-F.
CC de Save et Garonne :	Mrs BOISSIERES J., ESPIE J.C., et SAINT PAUL A.
CC Val'Aïgo :	M. OGET E. et RAYSSEGUIER J-L.
CC du Frontonnais :	Mrs BERGON F., FARDOU M., LEGRAND A., VASSAL J-P.
CC du Canton de Cadours :	Mrs CLUZET A. et ZACCARIOTTO Cl.

Délégués titulaires représentés :

CC de Save et Garonne :	M. LACOME J-L. par M. FLORES J-L. et M. NEBOUT D. par M. OUSTRI Ch.
CC du Frontonnais :	M. AUSSÈL E. par Mme MOURIER, Mme GIBERT J. par M. OGET E. et M. PETIT Ph. par M. LEGRAND A.

Délégués titulaires absents :

CC des Coteaux du Girou :	Mrs CALAS D., CIERCOLES A. et CIERCOLES Ch.
CC de Save et Garonne :	Mrs CAMPOS F., LAGORCE P. et TAGNERES B.
CC du Frontonnais :	Mrs DESTAMPES C. et VIDAL L.
CC Val'Aïgo :	Mrs BOUDET J-C., ROUX D. et TERRANCE I.

Nombre de délégués :

En exercice : 30
Titulaires présents ou représentés : 19

VOTANT : 19

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n ° 2014/2 :

Approbation du Compte de Gestion 2013 du Trésor

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes sont exacts,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Comité Syndical,

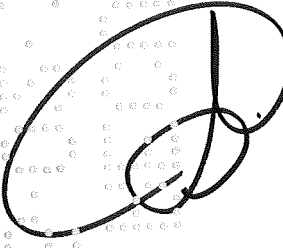
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article unique : **DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2013, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signés au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	14/02/2014
Date d'affichage :	14/02/2014
Certifié exécutoire le :	26/02/2014
Affichée le :	26/02/2014



Éric OGET
Président

